



Markwalder
Christa
2015 / 2016



Stahl
Jürg
2016 / 2017



de Buman
Dominique
2017 / 2018



Walther
Hans-Jörg
2011 / 2012



Rossini
Stéphane
2014 / 2015



Germanier
Jean-René
2010 / 2011



Lustenberger
Ruedi
2013 / 2014



Bruderer Wyss
Pascale
2009 / 2010



Graf
Maya
2012 / 2013



Simoneschi-Cortesi
Chiara
2008 / 2009

Président(e) du Conseil national



Carobbio Guscetti Marina
2018 / 2019

Table des matières

1. En bref	1
1.1 Le président du Conseil national.....	1
1.1.1 L'élection.....	1
1.1.2 Les attributions.....	1
1.1.3 Participation à la discussion et vote.....	2
1.2 Le collègue présidentiel.....	2
2. Statistiques (annexe 1)	2
2.1 Le nombre de présidents.....	2
2.2 Les groupes parlementaires.....	3
2.3 La représentation des cantons.....	4
2.4 La représentation des femmes.....	4
2.5 L'âge et l'ancienneté.....	5
2.6 Les exceptions à l'usage.....	6
2.7 Les réélections.....	6
2.8 Les fonctions de conseiller aux États et de conseiller fédéral.....	6
3. Sources, bibliographie	7

Le président du Conseil national dirige les délibérations du conseil, fixe l'ordre du jour du conseil compte tenu du programme de la session établi par le bureau, préside le bureau et représente le conseil à l'extérieur.

1. En bref

1.1 Le président du Conseil national

1.1.1 L'élection

Au début de la session d'hiver, le Conseil national élit pour un an un de ses membres à la présidence, un deuxième à la première vice-présidence et un troisième à la seconde vice-présidence (art. 152 Cst., art. 6, al. 1, RCN et art. 34 LParl). Ce faisant, il tient compte équitablement de la force numérique des groupes et des langues officielles (art. 6, al. 2, RCN). Les membres du collège présidentiel sont élus l'un après l'autre, par analogie aux règles applicables à l'élection du Conseil fédéral (art. 132 LParl).

Le mandat de président n'est pas renouvelable pour l'année suivante (art. 152 Cst.). Si une vacance intervient en cours de mandat avant le début de la session d'été, le conseil élit un nouveau président (art. 6, al. 3, RCN). Si cette vacance intervient plus tard, la présidence est assurée par le premier vice-président jusqu'à l'élection du nouveau président (art. 6, al. 3, RCN a contrario et art. 7, al. 2, RCN).

1.1.2 Les attributions

Le président du Conseil national est notamment chargé :

- de fixer l'ordre du jour des séances, compte tenu du programme de la session établi par le bureau (art. 7, al. 1, let. b, RCN) ;
- de diriger les délibérations du conseil (art. 7, al. 1, let. a, RCN) ;
- de présider le collège présidentiel et le bureau (art. 7, al. 1, let. c, RCN) ;
- de représenter le conseil à l'extérieur (art. 7, al. 1, let. d, RCN) ;
- de désigner le conseil prioritaire (art. 84, al. 2, LParl) ;
- de vérifier que le quorum est atteint (art. 38 RCN) ;
- d'examiner la recevabilité des initiatives parlementaires et des interventions déposées par les députés (art. 23 RCN) ;
- de déclarer l'urgence pour les questions (art. 30, al. 2, let. b, RCN) ;
- de procéder à des rappels à l'ordre et de prendre des sanctions (art. 13, al. 1, LParl ; art. 39 RCN) ;
- de régler l'accès aux salles des conseils et leur utilisation (art. 69, al. 1, LParl ; art. 61, al. 5, et art. 62, al. 2 ss, RCN) ;
- de réunir les conseils lorsque la sécurité des autorités fédérales est compromise ou que le Conseil fédéral n'est plus en mesure d'exercer son autorité (art. 33, al. 3, LParl) ;
- de présider les délibérations de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) (art. 157, al. 1, Cst.).

1.1.3 Participation à la discussion et vote

En règle générale, le président ne participe pas à la discussion (art. 7, al. 2, RCN a contrario) et il vote uniquement lorsqu'un texte ne peut être adopté qu'à la majorité des membres de chaque conseil (art. 80, al. 1 et 2, LParl). Sa voix est prépondérante en cas d'égalité des voix (art. 80, al. 1, 2e phrase, LParl). Lors des élections, le président vote comme les autres députés. Il prend part aux votes du bureau et départage en cas d'égalité des voix (art. 8, al. 4, RCN).

1.2 Le collège présidentiel

Le collège présidentiel du Conseil national se compose du président et de ses deux vice-présidents (art. 34 LParl). En cas de divergence quant à l'étendue du droit à l'information, il conduit la médiation et statue définitivement (art. 7, al. 3 ss, et art. 150, al. 4 ss, LParl). En outre, il est habilité à lever, conjointement avec le collège présidentiel du Conseil des États, le secret des postes et des télécommunications pour permettre la poursuite d'une infraction commise par un député (art. 18 LParl). Par ailleurs, les décisions du collège présidentiel sont soumises à l'approbation de deux de ses membres au moins (art. 7, al. 5, RCN).

2. Statistiques (annexe 1)

2.1 Le nombre de présidents

Depuis 1848, le Conseil national a déjà élu 197 présidents. Ce nombre élevé est dû principalement aux dispositions légales en vigueur jusqu'en 1902.^{1 2} À noter que le conseil a connu peu de démissions ou d'élections de remplacement. Au cours des XXe et XXIe siècles, trois présidents du Conseil national ont démissionné. En 1902, Gustave Ador a été contraint de se démettre de ses fonctions de conseiller national et de président du Conseil national après avoir reçu, alors qu'il était Commissaire de la Suisse à l'Exposition universelle de Paris en 1900, le cordon de grand officier de la Légion d'honneur. Il a toutefois été réélu au Conseil national la même année, puis au Conseil fédéral en 1917.³ En 1977, Hans Wyr a été élu au Conseil d'État du canton du Valais et a donc quitté le Conseil national. Quant à Jean-Philippe Maitre, il a dû se retirer de ses fonctions en 2005 pour cause de maladie grave. Dans les trois cas, un successeur a été élu par le conseil (Ulrich Meister, Elisabeth Blunschy, Thérèse Meyer).

1 Les Constitutions de 1848 (art. 75) et de 1874 (art. 86) prévoyaient que les conseils se réunissent une fois par an en une session ordinaire qu'ils interrompaient régulièrement pour reprendre leurs travaux ultérieurement. En vertu de la version de 1849 de la loi sur les rapports entre les conseils, la session commençait pendant l'été, alors que l'élection du Conseil national était organisée le dernier dimanche d'octobre. Les nouveaux membres du conseil prenaient par conséquent leurs fonctions au milieu de la session. Aux termes des Constitutions de 1848 (art. 67) et de 1874 (art. 78) ainsi que du règlement de 1849, le Conseil national était tenu d'élire, parmi ses membres, un président pour chaque session ordinaire. C'est pourquoi chaque législature – d'une durée à l'époque de trois ans – voyait se succéder quatre présidents, dont le premier et le quatrième n'exerçaient leur fonction qu'un semestre (Cron, p. 74).

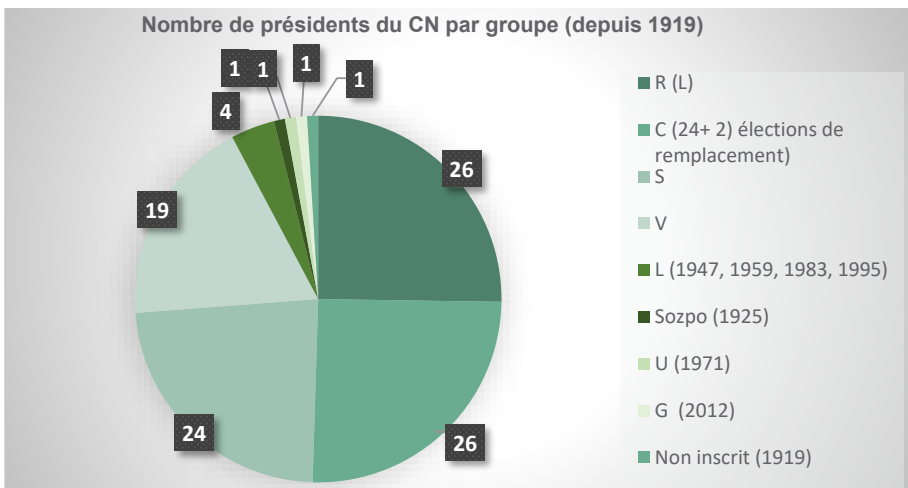
2 Les Constitutions de 1848 et de 1874 (ainsi que le règlement de 1849) prévoyaient que le Conseil national élise un nouveau président pour chaque session extraordinaire. Cette situation s'est produite à plusieurs reprises au XIXe siècle.

3 Dictionnaire historique de la Suisse

2.2 Les groupes parlementaires

Les statistiques

Depuis 1919⁴ ont été élus à la présidence du Conseil national : 26 députés du groupe radical-démocratique (aujourd'hui « groupe libéral-radical ») ; 26 députés du groupe démocrate-chrétien (dont 2 lors d'élections de remplacement) ; 24 députés du groupe socialiste ; 19 députés du groupe de l'Union démocratique du centre ; 4 députés du groupe libéral ; 1 député de l'Alliance des indépendants ; 1 député du groupe de politique sociale ; 1 député du groupe des Verts. À six reprises, le conseil a élu à sa présidence un membre d'un groupe comptant moins de 15 sièges au Conseil national : groupe de politique sociale (1925, 5 sièges) ; groupe libéral (1947, 8 sièges ; 1959, 5 sièges ; 1983, 8 sièges ; 1995, 7 sièges) ; groupe indépendant (1971, 13 sièges). La pratique observée pour l'élection du président.



La pratique observée pour l'élection du président

Dans les premières années qui ont suivi l'introduction du scrutin proportionnel (1919), il n'y avait à proprement parler aucun « tournus » fondé sur l'appartenance à un parti ou sur d'autres critères. À partir de 1927, la formule « V-C-S-R » s'est progressivement mise en place.

De 1931 à 1946, la première présidence de la législature était assurée par un membre du groupe du parti des paysans, artisans et bourgeois (qui deviendra l'UDC) ; le groupe du parti populaire conservateur, rebaptisé plus tard « groupe démocrate-chrétien », a toujours occupé la deuxième présidence de la législature, le groupe socialiste, la troisième, et

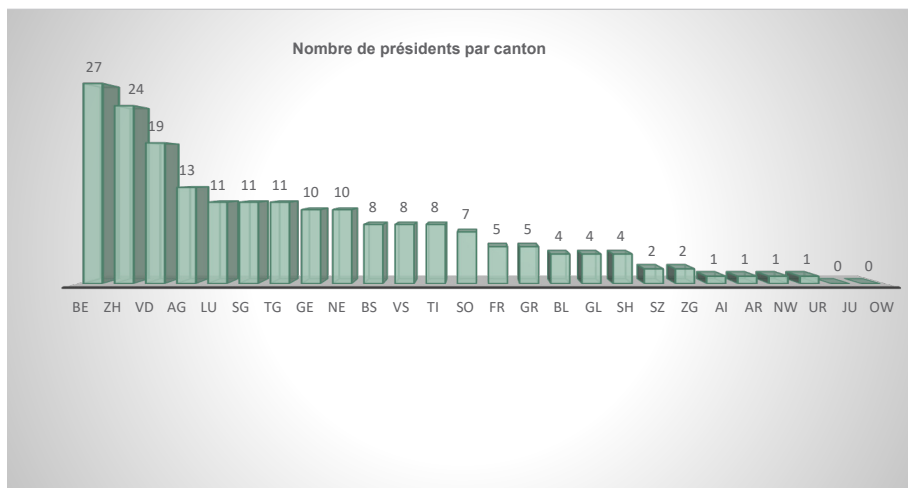
⁴ Liste actuelle des conseillers nationaux par canton ; Répartition des sièges entre les cantons au Conseil national depuis 1919 (p. 12)

le groupe radical-démocratique, rebaptisé « groupe libéral-radical », la quatrième. Entre 1947 et 1999, la première présidence a été attribuée, une législature sur trois, à un représentant du groupe libéral ou du groupe indépendant, au détriment du groupe UDC ; pendant cette période, ce dernier n'a donc occupé la première présidence de la législature que deux fois sur les trois auquel il aurait pu prétendre tous les douze ans.

En 2012, le Conseil national a été présidé pour la première fois par une députée écologiste, le groupe des Verts ayant gagné des sièges en 2003 puis en 2007. Depuis 2015, en conséquence de cette exception au tournus, le groupe libéral-radical préside le Conseil national non plus la quatrième année d'une législature, mais la première.

2.3 La représentation des cantons

Les présidents du Conseil national sont le plus souvent originaires des cantons de Berne (27), Zurich (24), Vaud (19), Argovie (13) ou Saint-Gall (11). À ce jour, aucun conseiller national des cantons du Jura ou d'Obwald n'a encore occupé cette fonction.⁵



2.4 La représentation des femmes

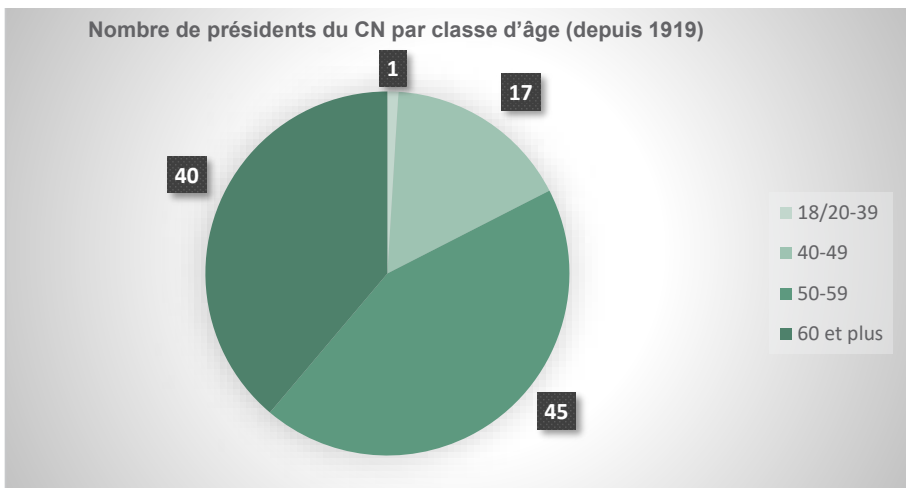
Six ans après l'entrée des premières femmes au Conseil national en 1971, Elisabeth Blunschy a été la première femme élue à la présidence du Conseil national. Jusqu'à la fin du 20e siècle, quatre autres femmes ont occupé cette fonction, alors qu'au 21e siècle, et bien qu'elles soient encore sous-représentées à la Chambre basse (24 % du conseil en 1999, 25 % en 2003, 28,5 % en 2007 et 2011 et 32,5 % en 2015), elles sont déjà 8 à avoir été élues à la tête du conseil. Sur les 12 femmes élues à la présidence, deux l'ont été en cours d'année :

⁵ Liste actuelle des conseillers nationaux par canton ; Répartition des sièges entre les cantons au Conseil national depuis 1919 (p. 12)

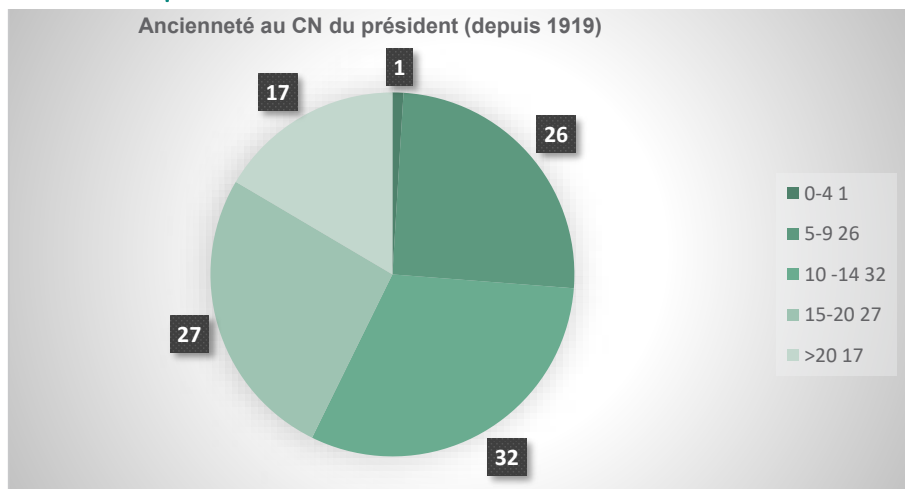
il s'agit d'Elisabeth Blunschy (1977) et de Thérèse Meyer (2005), qui ont succédé respectivement à Hans Wyer et à Jean-Philippe Maitre à la session de printemps.⁶

2.5 L'âge et l'ancienneté

L'âge moyen des présidents du Conseil national est de 52,5 ans. Le président le plus jeune avait 30 ans (Alfred Escher, en 1849) et le plus âgé, 71 ans (Eduard Blumer, en 1919). De 1895 à 2008, la Chambre basse n'a pas élu de président de moins de 40 ans, classe d'âge particulièrement peu représentée au conseil pendant la seconde moitié du XXe siècle (21,2 % du conseil en 1919, 8,5 % en 1971, 9,5 % en 2003). Il faudra attendre 114 ans, et l'élection en 2009 de Pascale Bruderer – alors âgée de 32 ans seulement –, pour que la présidence du Conseil national soit de nouveau assurée par une personne de moins de 40 ans.



⁶ Statistiques : Les femmes au Parlement



Les présidents sont élus après 12,4 ans d'ancienneté au conseil en moyenne.

2.6 Les exceptions à l'usage

En règle générale, c'est le vice-président qui accède à la présidence à l'issue de son mandat (depuis 1919 et l'introduction du scrutin proportionnel, les années 1924, 1926, 1932 et 1970 ont fait exception). Le choix du président intervient ainsi l'année précédente et même deux ans avant depuis 1999, année de l'introduction de la seconde vice-présidence.

Depuis 1970, seule une élection à la vice-présidence a donné lieu à plusieurs tours de scrutin : en 1994, le libéral Jean-François Leuba, qui n'était pas candidat officiel, a été élu au quatrième tour contre Hanspeter Thür, du groupe des Verts, au terme d'une élection très disputée, après l'élimination de Franz Jaeger (AdI), de Jürg Scherrer (Parti de la liberté), de Rudolf Keller (Démocrates suisses) et de Max Dünki (PEV).

2.7 Les réélections

La Constitution dispose que le mandat de président du Conseil national n'est pas renouvelable, mais ce, uniquement pour l'année suivante. Au cours du 19^e siècle, six conseillers nationaux ont été réélus une fois à la présidence et un, à deux reprises. Aux 20^e et 21^e siècles, aucun député n'a assumé plusieurs fois la présidence du Conseil national.

2.8 Les fonctions de conseiller aux États et de conseiller fédéral

Au total, neuf présidents du Conseil national ont également présidé le Conseil des États⁷. Par ailleurs, 27 présidents sont devenus conseillers fédéraux.

3. Sources, bibliographie

.....
7 Autrefois, le Conseil des États était parfois considéré comme une « chambre secondaire » peu attractive (notamment en raison de la brève activité de conseiller aux États, qui durait initialement souvent une année). Des politiciens ambitieux, qui étaient élus au Conseil des États, aspiraient à rejoindre le plus vite possible le Conseil national (Giovanni Biaggini, Commentaire de la Cst., art. 149, N 9).

- I. Jean-François Aubert, Art. 78, in: Jean-François Aubert / Kurt Eichenberger / Jörg Paul Müller / René Rhinow / Dietrich Schindler, Kommentar zur Bundesverfassung der Schweizerischen Eidgenossenschaft vom 29. Mai 1874, Bern 1996
- II. Jean-François Aubert, Art. 152, in: Jean-François Aubert / Pascal Mahon, Petit commentaire de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999, Zurich/Bâle/Genève, p. 1176-1177.
- III. Giovanni Biaggini, **Art. 152 BV**, in: Giovanni Biaggini, Bundesverfassung der Schweizerischen Eidgenossenschaft, Kommentar, Orelli Füssli Verlag AG 2007, S. 689-690.
- IV. Boris Burri, Art. 34, in: Graf/Theiler/von Wyss (Hrsg.), Parlamentsrecht und Parlamentspraxis der Schweizerischen Bundesversammlung, Kommentar zum Parlamentsgesetz (ParlG) vom 13. Dezember 2002, Hebling Lichtenhahn Verlag, Basel 2014, S. 291 ff..
- V. Paul, Cron (1946), Die Geschäftsordnung der Schweiz. Bundesversammlung; Universitätsbuchhandlung Freiburg in der Schweiz.
- VI. Christoph Lanz, **Art. 152 BV**, in: Bernhard Ehrenzeller / Philippe Mastronardi / Rainer J. Schweizer / Klaus A. Vallender (Hg.), Die schweizerische Bundesverfassung. Kommentar, Zürich/Basel/Genf 2008, S. 2327-2329.
- VII. Thomas Sägesser, **Art. 152 BV**, in: Thomas Sägesser (Hg.), Die Bundesbehörden. Bundesversammlung – Bundesrat – Bundesgericht, Bern 2000, S. 197-203.

Nombre de présidents du CN		197	
Ancienneté au CN du président (depuis 1919)	Moyenne	14.4	
	0-4	1	
	5-9	26	
	10 -14	32	
	15-20	27	
>20	17		
Nombre d'élections à la vice-présidence ayant donné lieu à plusieurs tours de scrutin (depuis 1970)	1		En 1994, Jean-François Leuba est élu vice-président au quatrième tour de scrutin.
Accession directe à la présidence (depuis 1912)	6		Elisabeth Blunschy (1977) et Thérèse Meyer (2005) ont été élues à la suite de la démission du président en exercice et n'ont par conséquent pas occupé la fonction de vice-président. Alfred Weber (1970), Rugerro Dollfus (1932), Paul Maillifer (1926) et Albert Mächler (1924) ont directement été élus à la présidence.
Nombre d'élections à la présidence ayant donné lieu à plusieurs tours de scrutin (depuis 1970)	0		
Nombre de voix obtenues lors de l'élection à la présidence (depuis 1960)	Moyenne	154	
	Score minimal		111 (1977 Blunschy Elisabeth)
	Score maximal		185 (2011 Walter Hansjörg)

Nombre de présidents du CN		197	
Ancienneté au CN du président (depuis 1919)	Moyenne	14.4	
	0-4	1	
	5-9	26	
	10 -14	32	
	15-20	27	
	>20	17	
Nombre d'élections à la vice-présidence ayant donné lieu à plusieurs tours de scrutin (depuis 1970)	1		En 1994, Jean-François Leuba est élu vice-président au quatrième tour de scrutin.
Accession directe à la présidence (depuis 1912)	6		Elisabeth Blunschy (1977) et Thérèse Meyer (2005) ont été élues à la suite de la démission du président en exercice et n'ont par conséquent pas occupé la fonction de vice-président. Alfred Weber (1970), Ruger Dollfus (1932), Paul Mallefer (1926) et Albert Mächler (1924) ont directement été élus à la présidence.
Nombre d'élections à la présidence ayant donné lieu à plusieurs tours de scrutin (depuis 1970)	0		
Nombre de voix obtenues lors de l'élection à la présidence (depuis 1960)	Moyenne	154	
	Score minimal		111 (1977 Blunschy Elisabeth)
	Score maximal		185 (2011 Walter Hansjörg)

Nombre de présidents du CN		197	
Ancienneté au CN du président (depuis 1919)	Moyenne	14.4	
	0-4	1	
	5-9	26	
	10 -14	32	
	15-20	27	
	>20	17	
Nombre d'élections à la vice-présidence ayant donné lieu à plusieurs tours de scrutin (depuis 1970)	1		En 1994, Jean-François Leuba est élu vice-président au quatrième tour de scrutin.
Accession directe à la présidence (depuis 1912)	6		Elisabeth Blunschy (1977) et Thérèse Meyer (2005) ont été élues à la suite de la démission du président en exercice et n'ont par conséquent pas occupé la fonction de vice-président. Alfred Weber (1970), Rugerro Dollfus (1932), Paul Maillifer (1926) et Albert Mächler (1924) ont directement été élus à la présidence.
Nombre d'élections à la présidence ayant donné lieu à plusieurs tours de scrutin (depuis 1970)	0		
Nombre de voix obtenues lors de l'élection à la présidence (depuis 1960)	Moyenne	154	
	Score minimal		111 (1977 Blunschy Elisabeth)
	Score maximal		185 (2011 Walter Hansjörg)

Année (nb de voix)	Nom Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président (nb de voix)	2nd vice-président (nb de voix)	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
2018/19 (154)	Carobbio Guscetti, Marina	S	TI	I	F	Medico, FMH medicina interna generale	52	11	2017/18 (154)	2016/17 (131)	-	-
2017/18 (160)	de Buman, Dominique	C	FR	F	M	Juriste	61	14	2016/17 (149)	2015/16 (107)	-	-
2016/17 (157)	Stahl, Jürg	V	ZH	D	M	Mitglied der Direktion	48	17	2015/16 (163)	2014/15 (132)	-	-
2015/16 (159)	Markwalder, Christa	RL	BE	D	F	Juristin	40	11	2014/15 (154)	2013/14 (137)	-	-
2014/15 (170)	Rossini, Stéphane	S	VS	F	M	Professeur-consultant, Cc Universités de Genève et Neuchâtel	51	15	2013/14 (166)	2012/13 (140)	-	-
2013/14 (175)	Lustenberger, Ruedi	C	LU	D	M	Eidg.dipl. Schreinermeister	63	14	2012/13 (161)	2011/12 (126)	-	-
2012/13 (173)	Graf, Maya	G	BL	D	F	Mitbewirtschafterin Bio-Bauernbetrieb	50	11	2011/12 (179)	2010/11 (149)	-	-
2011/12 (185)	Walter, Hansjörg	V	TG	D	M	Landwirt	60	12	2010/11 (161)	2009/10 (124)	-	-
2010/11 (163)	Germanier, Jean-René	RL	VS	F	M	Evaceur, Inénieur oenologue	51	7	2009/10 (170)	2008/09 (127)	-	-
2009/10 (174)	Bruderer Wyss, Pascale	S	AG	D	F	Geschäftsführerin Krebsliga AG	32	7	2008/09 (168)	2007/08 (103)	-	-
2008/09 (134)	Simone- schi-Cortesi, Chiara	CEg	TI	I	F	Politikerin	62	9	2007/08 (156)	2006/07 (109)	-	-
2007/08 (161)	Bugnon, André	V	VD	F	M	Maître agriculteur-viticulteur	60	8	2006/07 (121)	2005/06 (138)	-	-
2006/07 (159)	Egerszegi-Obrist, Christine	RL	AG	D	F	Dip. Sprachlehrerin	58	11	2005/06 (164)	2004/05 (142)	-	-
2005/06 (154)	Janiak, Claude	S	BL	D	M	Dr. iur. Fürsprecher	57	6	2004/05 (150)	2003/04 (142)	-	-

Année (nb de voix)	Nom Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président (nb de voix)	2nd vice-président (nb de voix)	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
2005 (128)	Meyer, Thérèse	C	FR	F	F	Laborantin	56	6			-	-
2004/05 (148)	Maitre, Jean-Philippe	C	GE	F	M	Anwalt	55	21	2003/04 (164)	2002/03 (119)	-	-
2003/04 (148)	Binder, Max	V	ZH	D	M	Dipl. Landwirt	56	12	2002/03 (104)	2001/02 (112)	-	-
2002/03 (129)	Christen, Yves	R	VD	F	M	Ing. civ. EPFZ/SIA	61	7	2001/02 (132)	2000/01 (130)	-	-
2001/02 (151)	Maury Pasquier, Liliane	S	GE	F	F	Hebamme	45	6	2000/01 (138)	1999/00 (130)	-	-
2000/01 (155)	Hess, Peter	C	ZG	D	M	Dr. iur. Rechtsanwalt	52	17	1999/00 (176)	-	-	-
1999/00 (140)	Seiler, Hanspeter	V	BE	D	M	Rektor Berufsschul- zentrum	66	12	1998/99 (99)	-	-	-
1998/99 (142)	Heberlein, Trix	R	ZH	D	F	Anwältin	56	7	1997/98 (111)	-	--	-
1997/98 (149)	Leuenber- ger, Ernst	S	SO	D	M	Präsident SEV	52	14	1996/97 (122)	-	--	-
1996/97 (142)	Stamm, Judith	C	LU	D	F	Dr. iur. Juristin	62	13	1995/96 (155)	-	-	-
1995/96 (164)	Leuba, Jean- François	L	VD	F	M	Dr. iur. Anwalt	61	8	1994/95 (102 4. Wahl- gang)	-	-	-
1994/95 (156)	Frey, Claude	R	NE	F	M	Ökonom	51	15	1993/94 (122)	-	-	-
1993/94 (120)	Haller, Gret	S	BE	D	F	Dr. iur. Für- sprecherin	46	6	1992/93 (105)	-	-	-
1992/93 (165)	Schmid- halter, Paul	C	VS	D	M	Dipl. Ingeni- eur ETHZ	61	9	1991/92 (114)	-	-	-
1991/92 (136)	Nebiker, Hans-Ru- dolf	V	BL	D	M	Dipl. ing. agr. ETH	62	16	1990/91 (104)	-	-	-

Année (nb de voix)	Nom Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président (nb de voix)	2nd vice-président (nb de voix)	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1990/91 (143)	Bremi, Ulrich	R	ZH	D	M	Ingenieur	61	15	1989/90 (108)	-	-	-
1989/90 (162)	Ruffy, Victor	S	VD	F	M	Collaborateur au service cantonal vaudois	52	7	1988/89 (155)	-	-	-
1988/89 (160)	Iten, Joseph	C	NW	D	M	Rechtsanwalt	45	9	1987/88 (108)	-	-	-
1987/88 (148)	Reichling, Rudolf	V	ZH	D	M	Dipl. Landwirt	63	12	1986/87 (101)	-	-	-
1986/87 (156)	Cevey, Jean-Jac- ques	R	VD	F	M	Lic. jur. Jour- nalist	58	19	1985/86 (128)	-	-	-
1985/86 (154)	Bundi, Martin	S	GR	D	M	Dr. phil. Semi- narlehrer	53	10	1984/85 (131)	-	-	-
1984/85 (147)	Koller, Arnold	C	AI	D	M	Dr. jur, Dr. oec. Univer- sitätsprofessor	51	13	1983/84 (175)	-	-	1987
1983/84 (152)	Gautier, André	L	GE	F	M	Arzt	59	11	1982/83 (absolu- tes Mehr 78 78)	-	-	-
1982/83 (163)	Eng, Franz	R	SO	D	M	Dr. jur. Für- sprecher	54	11	1981/82 (153)	--	-	-
1981/82 (162)	Lang, Hedi	S	ZH	D	F	Gemeinde- rätin	50	10	1980/81 (157)	-	-	-
1980/81 (151)	Butty, Laurent	C	FR	F	M	Anwalt	55	9	1979/80 (122)	-	-	-
1979/80 (144)	Fischer, Hanspeter	V	TG	D	M	Dipl. Ing. agr, Regierungsrat	49	16	1978/79 (98)	-	-	-
1978/79 (147)	Generali, Luigi	R	TI	I	M	Amministra- tore-Delegato	58	7	1977/78 (146)	-	-	-
1977/78 (161)	Bussey, Alfred	S	VD	F	M	Gemeinderat	62	10	1976/77 (141)	-	-	-
1977 (111)	Blunschy, Elisabeth	C	SZ	D	F	Dr. jur. Rechtsan- wältin	55	6		-	-	-

Année (nb de voix)	Nom Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président (nb de voix)	2nd vice-président (nb de voix)	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1976/77 (141)	Wyer, Hans	C	VS	D	M	Rechtsanwalt, Gemeinde- präsident	49	9	1975/76 (137)	-	-	-
1975/76 (163)	Etter, Rudolf	V	BE	D	M	Mostereibe- sitzer	61	20	1974/75 (110)	-	-	-
1974/75 (153)	Kohler, Simon	R	BE	F	M	Conseiller d'Etat	58	15	1973/74 (131)	-	-	-
1973/74 (148)	Muheim, Anton	S	LU	D	M	Dr. jur. Regie- rungsrat	57	10	1972/73 (133)	-	-	-
1972/73 (136)	Franzoni, Enrico	C	TI	I	M	Anwalt	52	13	1971/72 (133)	-	-	-
1971/72 (174)	Vontobel, William	U	ZH	D	M	Direktor Migros-Ge- nossen- schafts-Bund	62	21	1970/71 (131)	-	-	-
1970/71 (157)	Weber, Alfred	R	UR	D	M	Dr. jur. Für- sprecher	47	7	-	-	-	-
1969/70 (166)	Eggenber- ger, Mathias	S	SG	D	M	Regierungsrat	64	22	1968/69 (136)	-	-	-
1968/69 (177)	Aebischer, Max	C	FR	F	M	Dr. jur con- seiller d'Etat	54	17	1967/68 (147)	-	-	-
1967/68 (172)	Conzett, Hans	V	ZH	D	M	Dr. jur. Ge- schäftsleiter	52	16	1966/67 (118)	-	-	-
1966/67 (154)	Schaller, Alfred	R	BS	D	M	Dr. rer. pol, Regierungsrat	58	19	1965/66 (102)	-	-	-
1965/66 (153)	Graber, Pierre	S	VD	F	M	Conseiller d'Etat	57	23	1964/65 (126)	-	-	1969
1964/65 (152)	Kurmann, Franz Josef	C	LU	D	M	Dr. jur. Re- daktor	47	9	1963/64 (115)	-	-	-
1963/64 (182)	Hess, Otto	V	TG	D	M	Landwirt	66	21	1962/63 (95)	-	-	-
1962/63 (161)	Guinand, André	R	GE	F	M	Anwalt	61	19	1961/62 (119)	-	-	-
1961/62 (149)	Bringolf, Walther	S	SH	D	M	Stadtprä- sident, Kantonsrat	66	36	1960/61 (115)	-	-	-

Année (nb de voix)	Nom Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président (nb de voix)	2nd vice-président (nb de voix)	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1960/61 (142)	Duft, Emil	C	ZH	D	M	Dr. oec. publ. Bankier	65	13	1959/60 (122)	-	-	-
1959/60 (172)	Clottu, Gaston	L	NE	F	M	Conseiller d'Etat	47	8	1958/59	-	-	-
1958/59	Dietschi, Eugen	R	BS	D	M	Dr. phil. Han- delsredaktor	62	17	1957/58	-	-	-
1957/58	Bratschi, Robert	S	BE	D	M	Direktor BLS	66	35	1956/57	-	-	-
1956/57	Condrau, Joseph	C	GR	D	M	Dr. iur. Redak- tor, Grossrat	62	21	1955/56	-	-	-
1955/56	Burgdor- fer, Paul	V	BE	D	M	Sekretär Kant. Gewer- beverband	52	12	1954/55	-	-	-
1954/55	Häberlin, Hermann	R	ZH	D	M	Dr. phil. Leiter eines industr. Pressediens- tes	60	11	1953/54	-	-	-
1953/54	Perret, Henri	S	NE	F	M	Dr. Mathema- tiker, Député au Grand Conseil	68	25	1952/53	-	-	-
1952/53	Holen- stein, Thomas	C	SG	D	M	Dr. jur. Anwalt, Re- gierungsrat	56	15	1951/52	-	-	1954
1951/52	Renold, Karl	V	AG	D	M	Dr. jur. Di- rektor Aarg. Versiche- rungsamt	63	9	1950/51	-	-	-
1950/51	Pini, Aleardo	R	TI	I	M	Dr. iur. An- walt, deputa- to al Gran Consiglio	43	8	1949/50	-	-	-
1949/50	Schmid, Jacques	S	SO	D	M	Regierungsrat	67	32	1948/49	-	-	-
1948/49	Escher, Joseph	C	VS	D	M	Anwalt, Grossrat	63	23	1947/48	-	-	1950
1947/48	Picot, Albert	L	GE	F	M	Conseiller d'Etat	65	12	1946/47	-	-	-

Année (nb de voix)	Nom Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président (nb de voix)	2nd vice-président (nb de voix)	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1946/47	Wey, Max	R	LU	D	M	Dr. jur., Dr. rer. pol. Stad- präsident	54	11	1945/46	-	-	-
1945/46	Grimm, Robert	S	BE	D	M	Regierungsrat	64	34	1944/45	-	-	-
1944/45	Aeby, Pierre	C	FR	F	M	Prof. jur.	60	13	1943/44	-	-	-
1943/44	Gysler, Paul	V	ZH	D	M	Dr. Verband- spräsident, Kantonsrat	50	8	1942/43	-	-	-
1942/43	Keller, Emil	R	AG	D	M	Fürsprecher, Regierungsrat	64	30	1941/42	-	-	-
1941/42	Rosselet, Charles	S	GE	F	M	Direct. d'imprimerie, député au Grand Conseil	48	19	1940/41	-	-	-
1940/41	Niet- lispach, Emil	C	AG	D	M	Dr. jur. Fürsprecher, Grossrat	53	18	1939/40	-	-	-
1939/40	Stähli, Hans	V	BE	D	M	Regierungsrat	50	20	1938/39	-	-	-
1938/39	Vallotton, Henry	R	VD	F	M	Dr. jur. Anwalt	47	13	1937/38	-	-	-
1937/38	Hauser, Fritz	S	BS	D	M	Dr. phil. Re- gierungsrat	53	18	1936/37	-	-	-
1936/37	Troillet, Maurice	C	VS	F	M	Conseiller d'Etat	56	15	1935/36	-	-	-
1935/36	Reichling, Rudolf	V	ZH	D	M	Landwirt, Kantonsrat	45	6	1934/35	-	-	-
1934/35	Schüp- bach, Hermann	R	BE	D	M	Fürsprecher, Präs. SUVA	57	23	1933/34	-	-	-
1933/34	Huber, Johannes	S	SG	D	M	Advokat, Kantonsrat	54	14	1932/33	-	-	-
1932/33	Dollfus, Ruggero	C	TI	I	M	Dre in scienze economiche	56	10	-	-	-	-

Année (nb de voix)	Nom Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président (nb de voix)	2nd vice-président (nb de voix)	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1931/32	Abt, Roman	V	AG	D	M	Dr. jur. Fürsprecher, Landwirt, Grossrat	48	12	1930/31	-	-	-
1930/31	Sträuli, Hans	R	ZH	D	M	Dr. jur. a. Stadpräsident	68	19	1929/3	-	-	-
1929/30	Graber, Er- nest-Paul	S	NE	F	M	Rédacteur, Député au Grand Conseil	54	17	1928/29	-	-	-
1928/29	Walther, Heinrich	C	LU	D	M	Dr. h. c. Re- gierungsrat	66	20	1927/28	-	-	-
1927/28	Minger, Rudolf	V	BE	D	M	Landwirt, Grossrat	46	8	1926/27	-	-	1929
1926/27	Maillefer, Paul	R	VD	F	M	Prof. Dr. député au Grand Conseil	64	15	-	-	-	-
1925/26	Hofmann, Emil	Soz- po	TG	D	M	Dr. phil. Re- gierungsrat	60	27	1924/25	-	-	-
1924/25	Mächler, Albert	R	SG	D	M	Dr. jur. Re- gierungsrat	56	19	-	-	-	-
1923/24	Évéquo- z, Raymond	C	VS	F	M	Avocat, député au Grand Conseil	60	21	1922/23	-	-	-
1922/23	Jenny, Johann	V	BE	D	M	Landwirt, Grossrat	65	22	1921/22	-	-	-
1921/22	Klöti, Emil	S	ZH	D	M	Dr. jur. Stadtrat	44	2	1920/21	-	-	-
1920/21	Garba- ni-Nerini, Evaristo	R	TI	I	M	Avvocato, Consigliere di Stato	53	11	1919/20	-	-	-
1919/20	Blumer, Eduard	-	GL	D	M	Industireller, Landammann	71	20	1918/19	-	-	-
1918/19	Häberlin, Heinrich	R	TG	D	M	Bezirks- gericht- spräsident, Kantonsrat	50	14	1917/18	-	-	1920
1917/18	Calame, Henri	R	NE	F	M	Conseiller d'Etat	50	13	1916/17	-	-	-

Année (nb de voix)	Nom Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président (nb de voix)	2nd vice-président (nb de voix)	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1916/17	Büeler, Anton	C	SZ	D	M	Dr. jur. Land- ammann	58	20	1915/16	-	-	-
1915/16	Eugster, Arthur	R	AR	D	M	Landammann	53	13	1914/15	-	-	-
1914/15	Bonjour, Felix	R	VD	F	M	Rédacteur, Député au Grand Conseil	56	6	-	-	-	-
1913/14	Planta, Alfred	L	GR	D	M	Dr. jur. Ad- vokat	56	17	1912/13	-	-	-
1912/13	Spahn, Carl	R	SH	D	M	Dr. jur. Stadt- präsident	49	12	k.A.	-	-	-
1911/12	Wild, Emil Karl	R	SG	D	M	Direktor d. Industrie- u. Gewerbe- museums, Kantonsrat	55	18	k.A.	-	-	-
1910/11	Kunt- schen, Josef	C	VS	D	M	Staatsrat	61	20	k.A.	-	-	-
1909/10	Rossel, Virgile	R	BE	F	M	Prof. jur.	51	13	k.A.	-	-	-
1908/09	Germann, Adolf	R	TG	D	M	Dr. jur. Bank- präsident	51	12	k.A.	-	-	-
1907/08	Speiser, Paul	L	BS	D	M	Dr. jur. Regie- rungsrat	61	18	k.A.	-	-	-
1906/07	Decoppet, Camille	R	VD	F	M	Staatsrat	44	7	k.A.	-	-	1912
1905/06	Hirter, Johann	R	BE	D	M	Kaufmann, Bankpräsi- dent	50	11	k.A.	-	-	-
1904/05	Schobin- ger, Jos. Anton	C	LU	D	M	Regierungsrat	55	16	k.A.	-	-	1908
1903/04	Martin, Louis	R	NE	F	M	Grossrat, Kaufmann	65	25	k.A.	-	-	-
1902/03	Zschokke, Konrad	R	AG	D	M	Ingenieur, Prof. Dr. phil., Grossrat	60	5	k.A.	-	-	-

Année (nb de voix)	Nom Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président (nb de voix)	2nd vice-président (nb de voix)	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1902	Iten, Klemens	R	ZG	D	M	Advokat, Kantonsrat	44	6	k.A.	-	-	-
1902	Meister, Ulrich	R	ZH	D	M	Kantonsrat, Stadtforst- meister	64	20	k.A.	-	-	-
1901/02	Ador, Gustave[1]	L	GE	F	M	Staatsrat, Advokat	56	12	k.A.	-	-	1917
1900/01	Bühl- mann, Fritz	R	BE	D	M	Grossrat, Fürsprecher	52	24	k.A.	-	-	-
1899/00	Geilinger, Rudolf	R	ZH	D	M	Stadtpräsi- dent	51	15	k.A.	-	-	-
1899	Heller, Hermann	R	LU	D	M	Stadtratsprä- sident, Dr.jur.	49	8	k.A.	-	-	-
1898/99	Thélin, Adrien	R	VD	F	M	Grossrat	56	15	k.A.	-	1908	-
1897/98	Griesha- ber, Robert	R	SH	D	M	Regierungs- rat, Dr. jur.	51	19	k.A.	-	-	-
1896/97	Keel, Johann Josef	C	SG	D	M	Regierungsrat	59	21	k.A.	-	-	-
1896	Gallati, Rudolf	L	GL	D	M	Präsident Kanto- nalbank, Advokat	51	9	k.A.	-	-	-
1896	Stockmar, Joseph	R	BE	F	M	Regierungsrat	45	17	k.A.	-	-	-
1895/96	Bach- mann, J.Jakob	M	TG	D	M	Kantonsrat, Dr. jur.	52	14	k.A.	-	-	-
1894/95	Brenner, Ernst	R	BS	D	M	Regierungs- rat, Dr. jur.	38	7	k.A.	-	-	1897
1893/94	Comtesse, Robert	R	NE	F	M	Staatsrat	46	10	k.A.	-	-	1899
1893	Forrer, Ludwig	R	ZH	D	M	Kantonsrat, Fürsprecher	48	18	k.A.	-	-	1902
1892/93	Brosi, Albert	R	SO	D	M	Kantonsrat, Fürsprecher	56	20	k.A.	-	-	-

Année (nb de voix)	Nom Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président (nb de voix)	2nd vice-président (nb de voix)	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1891/92	Lachenal, Adrien	R	GE	F	M	Advokat	42	7	k.A.	-	1903	1892
1890/91	Müller, Eduard	R	BE	D	M	Grossrat, Fürsprecher	42	6	k.A.	-	-	1895
1890	Suter, August	L	SG	D	M	Fürsprecher	61	6	k.A.	-	-	-
1889/90	Häberlin, Heinrich	L	TG	D	M	Kantonsrat, Fürsprecher	55	16	k.A.	-	-	1920
1888/89	Ruffy, Eugène	R	VD	F	M	Advokat	34	6	k.A.	-	-	1893
1887/88	Kurz, Erwin	L	AG	D	M	Grossrat, Fürsprecher	41	6	k.A.	-	-	-
1887	Zemp, Josef	C	LU	D	M	Grossrat, Fürsprecher	53	15	k.A.	-	-	1891
1886/87	Morel, Henri	R	NE	F	M	Grossrat, Advokat	48	6	k.A.	-	-	-
1885/86	Bezzola, Andreas	L	GR	D	M	Advokat	45	4	k.A.	-	-	-
1884/85	Stössel, Johannes	EL	ZH	D	M	Regierungsrat	47	6	k.A.	-	-	-
1884	Favon, Georges	G	GE	F	M	Grossrat	41	3	k.A.	-	-	-
1883/84	Kaiser, Simon (2)	L	SO	D	M	Bankdirektor	55	15	k.A.	-	-	-
1882/83	Deucher, Adolf	L	TG	D	M	Regierungsrat	51	13	k.A.	-	-	1883
1881/82	Zyro, Karl	L	BE	D	M	Fürsprecher	47	15	k.A.	-	-	-
1881	Vessaz, Antoine	G	VD	F	M	Einnehmer	48	3	k.A.	-	1878	-
1880/81	Burck- hardt, Karl	L	BS	D	M	Regierungsrat	50	5	k.A.	-	-	-
1879/80	Künzli, Arnold	L	AG	D	M	Grossrat	47	15	k.A.	-	-	-
1878/79	Römer, Melchior	M	ZH	D	M	Kantonsrat	47	6	k.A.	-	-	-

Année (nb de voix)	Nom Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président (nb de voix)	2nd vice-président (nb de voix)	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1878	Philippin, Jules (2)	G	NE	F	M	Staatsrat, Advokat	60	18	k.A.	-	-	-
1877/78	Marti, Eduard	L	BE	D	M	Anwalt	48	11	k.A.	-	-	-
1876/77	Aeppli, Arnold Otto	M	SG	D	M	-	60	4	k.A.	-	1868	-
1875/76	Frey, Emil	EL	BL	D	M	-	37	8	k.A.	-	-	1890
1875	Stämpfli, Jakob (2)	L	BE	D	M	-	55	27	k.A.	-	-	1854
1874/75	Ruchon- net, Louis (2)	G	VD	F	M	-	40	3	k.A.	-	-	1881
1874	Feer-Her- zog, Karl	M	AG	D	M	-	54	17	k.A.	-	-	-
1873/74	Ziegler, Gottlieb	EL	ZH	D	M	-	45	2	k.A.	-	-	-
1872/73	Wirth, Daniel	M	SG	D	M	-	57	3	k.A.	-	-	-
1872	Friderich, Charles	C	GE	F	M	-	44	8	k.A.	-	-	-
1871/72	Brunner, Rudolf	L	BE	D	M	-	44	15	k.A.	-	-	-
1870/71	Ander- wert, Fridolin	EL	TG	D	M	-	42	7	k.A.	-	-	1875
1869/70	Heer, Joachim (2)	M	GL	D	M	-	44	12	k.A.	-	-	1875
1869	Ruchon- net, Louis (1)	G	VD	F	M	-	35	3	k.A.	-	-	1881
1868/69	Kaiser, Simon (1)	L	SO	D	M	-	40	11	k.A.	-	-	-
1867/68	Stehlin, Johann Jakob (2)	M	BS	D	M	-	64	14	k.A.	-	-	-

Année (nb de voix)	Nom Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président (nb de voix)	2nd vice-président (nb de voix)	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1866/67	Philippin, Jules (1)	G	NE	F	M	-	48	6	k.A.	-	-	-
1866	Niggeler, Niklaus	L	BE	D	M	-	49	6	k.A.	-	1858	-
1865/66	von Planta, Andreas Rud.	M	GR	D	M	-	46	17	k.A.	-	-	-
1864/65	Jäger, Gottlieb	M	AG	D	M	-	59	16	k.A.	-	-	-
1863/64	Ruffy, Victor	G	VD	F	M	-	40	5	k.A.	-	-	1867
1863	Heer, Joachim (1)	M	GL	D	M	-	38	6	k.A.	-	-	1875
1862/63	Escher, Alfred (3)	M	ZH	D	M	-	43	14	k.A.	-	-	-
1861/62	Karrer, Karl	L	BE	D	M	-	46	13	k.A.	-	-	-
1860/61	Dapples, Eduard	C	VD	F	M	-	53	9	k.A.	-	-	-
1860	Weder, Joh.Bapt.	L	SG	D	M	-	60	2	k.A.	-	1857	-
1859/60	Peyer- im Hof, Friedrich	M	SH	D	M	-	42	11	k.A.	-	-	-
1858/59	Stehlin, Joh.Jak. (1)	M	BS	D	M	-	55	5	k.A.	-	-	-
1857/58	Keller, Augustin	L	AG	D	M	-	52	3	k.A.	-	1871	-
1857	Migy, Paul	L	BE	F	M	-	43	3	k.A.	-	1851	-
1856/57	Escher, Alfred (2)	L	ZH	D	M	-	37	8	k.A.	-	-	-
1856	Martin, Jules	G	VD	F	M	-	32	2	k.A.	-	-	-

Année (nb de voix)	Nom Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président (nb de voix)	2nd vice-président (nb de voix)	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1856	Siegfried, Friedrich	L	AG	D	M	-	47	7	k.A.	-	-	-
1855/56	Blösch, Eduard Eugen	ER	BE	D	M	-	48	4	k.A.	-	-	-
1854/55	Pfyffer, Casimir	L	LU	D	M	-	60	6	k.A.	-	-	-
1854	Dubs, Jakob	L	ZH	D	M	-	32	5	k.A.	-	1856	1861
1853/54	Pioda, Giov. Battista	G	TI	I	M	-	45	5	k.A.	-	-	1857
1852/53	Hunger- bühler, Joh.M.	L	SG	D	M	-	47	4	k.A.	-	-	-
1851/52	Trog, Johann	L	SO	D	M	-	44	3	k.A.	-	-	-
1851	Stämpfli, Jakob (1)	L	BE	D	M	-	31	3	k.A.	-	-	1854
1850/51	Kern, Joh. Konrad	L	TG	D	M	-	42	2	k.A.	-	-	-
1849/50	Escher, Alfred (1)	L	ZH	D	M	-	30	1	k.A.	-	-	-
1848/49	Steiger, Jakob Rob.	L	LU	D	M	-	47	-	k.A.	-	-	-
1848	Ochsen- bein, Ulrich	L	BE	D	M	-	37	-	k.A.	-	-	

Avant 1890:

L/G = „gauche radicale

DL =“ gauche démocratique

M/C =“centre libéral

ER =“ droite évangélique

[1] Sa carrière a été interrompue par l'« affaire Ador » : Commissaire de la Suisse à l'Exposition universelle de Paris en 1900, il a reçu le cordon de grand officier de la Légion d'honneur, ce qui est apparu à certains comme étant contraire à l'article constitutionnel qui interdit aux députés d'accepter des décorations de la part de gouvernements étrangers. Amené à démissionner en 1902, Gustave Ador a toutefois été réélu la même année.